



et PREMIÈRES SYNTHÈSES

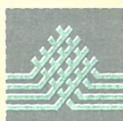
LES CRÉATEURS D'ENTREPRISES : les chômeurs aidés et les autres

Les chômeurs créent les mêmes types d'entreprises que les autres créateurs. Quelle que soit la situation de départ des futurs entrepreneurs - actif occupé, chômeur aidé ou non aidé, inactif -, les entreprises qu'ils créent sont tout aussi diversifiées et tout aussi risquées. Les chômeurs ayant bénéficié d'une aide publique se distinguent des autres créateurs, notamment des chômeurs non aidés ou inactifs, par un investissement personnel plus important dans la préparation du projet.

Les créateurs ou repreneurs d'entreprises du premier semestre 1994 peuvent se classer en trois catégories : les actifs occupés, qui sont les entrepreneurs les plus classiques, ont créé 42 % des entreprises; les chômeurs et inactifs non aidés, population hétérogène de créateurs, sont à l'origine de 26 % des nouvelles entreprises; enfin, les chômeurs bénéficiaires d'une aide publique représentent 32 % des nouveaux chefs d'entreprise. Une analyse spécifique à partir de l'enquête SINE (1) (Système d'Information

(1) - L'INSEE a interrogé fin 1994 près de 30 000 responsables d'entreprises nouvelles, représentant les 100 000 créateurs et repreneurs du premier semestre de l'année. Ils seront interrogés de nouveau fin 1997. Une exploitation spécifique de la première vague d'interrogation, réalisée par le CREDOC pour la DARES, permet de décrire les 25 000 chômeurs aidés par l'Etat, qui ont créé ou repris une entreprise au premier semestre 1994. Pour une présentation détaillée de l'enquête SINE, cf. Monchois & Bonneau, « Les créations d'entreprises du premier semestre 1994 », INSEE Résultats, n°455-456, Système Productif, n°97-98, mars 1996.

Pour les premières analyses, cf. Bonneau & Francoz, « Les créateurs d'entreprises », Données Sociales, INSEE, février 1996 et, des mêmes auteurs, « L'incidence sur l'emploi des nouvelles entreprises », INSEE Première, n°415, novembre 1995.



sur les Nouvelles Entreprises) de l'INSEE, a permis de comparer les ressources, les parcours et les entreprises de ces chômeurs (2) à ceux des autres créateurs et repreneurs d'entreprise.

Les nouvelles entreprises : des petits projets

Les créations et reprises d'entreprise sont dans 70 % des cas effectuées par des hommes. On trouve des créateurs d'entreprise (3) de tout âge et dans toutes les catégories sociales, avec toutefois une prédominance des employés et des cadres, et une majorité de créateurs âgés de 30 à 50 ans. 80 % des nouveaux entrepreneurs n'ont jamais créé d'entreprise auparavant; mais, en revanche, ils ont souvent des chefs d'entreprise dans leur entourage et ont acquis des compétences professionnelles dans une activité proche de celle qu'ils entament.

Trois fois sur quatre, les entreprises sont créées «de toutes pièces», sans reprise d'un fonds de commerce ou d'une clientèle. Elles sont créées ou reprises sous forme de personne physique, les sociétés (SARL en général) ne représentant que 39 % des entreprises nouvelles. La moitié ont nécessité moins de 50 000 francs d'investissement au démarrage, 86 % moins de 250 000 francs (graphique 1). 72 % d'entre elles n'ont d'ailleurs bénéficié d'aucun prêt bancaire. Les activi-

(2) - Les bénéficiaires de l'ACCRES sont répertoriés dans l'enquête SINE par leur statut antérieur à la création (au chômage depuis moins d'un an, depuis plus d'un an ou sans activité) et par leur réponse positive à la question de la perception d'aides publiques. Cette assimilation se justifie par la large prédominance de l'ACCRES dans les aides de l'Etat. Pour une présentation de l'intégralité des résultats de cette exploitation, cf. *Aucouturier, «Les chômeurs créateurs ou repreneurs d'entreprise bénéficiaires d'une aide publique, exploitation complémentaire de l'enquête SINE auprès des entreprises créées ou reprises au premier semestre 1994»*, Collection des Rapports du CREDOC, n°177, mai 1997.

(3) - On emploiera le plus souvent «créateurs» pour «créateurs et repreneurs».

Tableau 1
Effectifs de salariés au démarrage selon la catégorie du créateur

	En pourcentage			
	Chômeurs aidés (32 %)	Chômeurs non aidés (26 %)	Actifs occupés (42 %)	Total nouvelles entreprises
Aucun salarié	82,2	77,9	66,2	74,4
1 ou 2 salariés	14,9	17,1	23,3	19,0
3 salariés et plus	2,9	5,0	10,5	6,6
Total	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : SINE94 - traitement CREDOC.

tés engagées sont très variées mais plus d'un tiers des entreprises créées ou reprises au premier semestre 1994 sont des commerces, l'industrie regroupant seulement 10 % d'entre elles (tableau 2). L'informatique n'est pas une nécessité pour une majorité d'entreprises : 62 % ne sont pas équipées d'un micro-ordinateur. 74 % démarrent sans aucun salarié (tableau 1). Six fois sur dix, le porteur du projet est même le seul actif de l'entreprise, travaillant sans conjoint collaborateur, aide familial ou dirigeant associé.

Les actifs occupés : des entrepreneurs expérimentés

Les créateurs qui se déclarent «en activité» avant le démarrage de l'entreprise apparaissent plus diplômés et plus expérimentés : 29 % d'entre eux étaient déjà chefs d'entreprise et 24 % sont encore dirigeants ou associés d'une autre entreprise. Bien insérés dans le milieu professionnel des chefs d'entreprise, ils se lancent plus fréquemment en saisissant une opportunité de création ou de reprise. Plus que les autres, ils restent dans la même activité que celle qu'ils exerçaient auparavant et conservent des liens avec leur ancien employeur, leur anciens clients et fournisseurs, ou reprennent une entreprise existante. Entourés d'associés expérimentés et qualifiés, (52 % ont créé une société), la plupart ne suivent pas de formation, ne prospectent pas au préalable la clientèle. Ces projets

marqués par la continuité peuvent être modestes : 20 % des entreprises ont investi moins de 10 000 francs (graphique 1). Les professions libérales et les entreprises de service sont bien représentées (tableau 2). Cependant, on trouve aussi parmi ces entreprises une clientèle internationale (7 %) et des projets qui ont nécessité un investissement supérieur à 250 000 francs. Ces entreprises embauchent dès le départ : 23 % ont un ou deux salariés, 10,5 % trois ou plus (tableau 1).

Les chômeurs et les inactifs non aidés : femmes, jeunes et chômeurs de longue durée

A l'opposé de ces actifs occupés, les chômeurs, souvent de longue durée, et les inactifs (femmes et étudiants) n'ont que peu de ressources professionnelles à investir dans leur projet. Cette population de créateurs qui n'ont bénéficié d'aucune aide publique apparaît très hétérogène : 42 % sont des femmes (contre 26,5 % en moyenne) ; on y trouve à la fois les créateurs les plus jeunes (13 % ont moins de 25 ans) et les plus âgés (14 % ont plus de 50 ans), des diplômés de l'enseignement général (25 % ont un bac général, un DEUG ou plus) et des non-diplômés (17 %). Si une partie a déjà dirigé une entreprise (18 %), ils ont en moyenne une conversion importante à effectuer, n'ayant pas de compétences professionnelles ni de relations dans ce nouveau do-

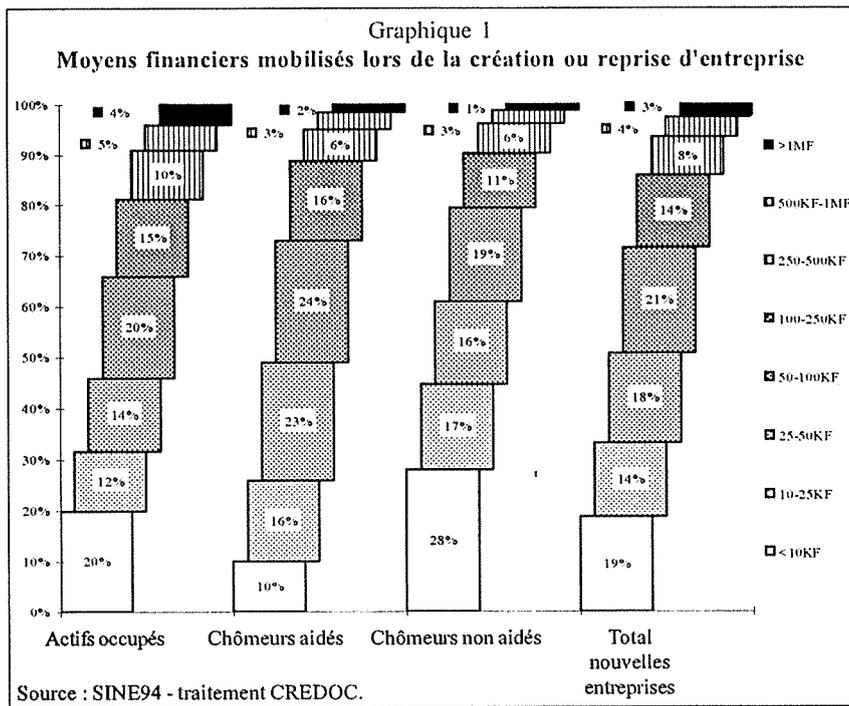


Tableau 2
Secteurs d'activité des entreprises selon la catégorie du créateur

En pourcentage

	Chômeurs aidés (32 %)	Chômeurs non aidés (26 %)	Actifs occupés (42 %)	Total nouvelles entreprises
Industrie	9,6	6,1	8,8	8,3
Construction terrassement	6,4	6,3	5,0	5,6
Construction installation	10,0	5,9	6,4	7,4
Commerce et réparation automobile	2,6	3,1	3,5	3,1
Commerce de gros	4,2	8,3	9,2	7,4
Intermédiaires du commerce	3,6	4,5	3,3	3,7
Commerce de détail alimentaire	5,3	5,0	5,5	5,3
Commerce de détail spécialisé non alimentaire	9,8	8,3	9,0	9,1
Vente d'occasion et ambulante	9,0	9,1	4,2	7,0
Hôtels Cafés Restaurants	9,3	10,4	8,7	9,3
Transports	4,1	4,0	3,4	3,8
Conseil et assistance aux entrepr. ...	10,1	10,0	12,4	11,0
Services opérationnels aux entrepr.	6,1	5,3	4,2	5,1
Services aux particuliers	9,9	13,7	16,3	13,6
Total	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : SINE94 - traitement CREDOC.

maine. Ils s'implantent à proximité de leur domicile, ne consultent ni conseiller, ni formateur, ne réalisent pas d'étude préalable à la réalisation de leur projet. Ceux qui n'ont pas de chef d'entreprise dans leur entourage familial apparaissent ainsi très isolés. Leurs moyens financiers sont très modestes : 28 % ont démarré avec moins de 10 000

francs (graphique 1) et seuls 17 % ont pu obtenir un prêt bancaire. Ces moyens financiers apparaissent d'autant plus limités qu'ils sont nombreux à ouvrir des commerces (tableau 2). Ces créateurs sont 12 % à travailler pour un ou deux clients seulement, ce qui peut parfois les rapprocher de situations de «quasi-salariat». Globalement, six mois

après l'ouverture de l'entreprise, leurs perspectives ne sont pas optimistes : 19 % se jugent en situation difficile, envisagent de fermer ou l'ont déjà fait; 20 % ne savent pas quoi penser de l'avenir.

Les chômeurs aidés : des salariés expérimentés qui créent pour la première fois

Les chômeurs bénéficiaires de l'ACCRE (graphique 2), apparaissent en comparaison, en meilleure situation grâce à leur passé professionnel de salarié et à l'aide de l'Etat. Un peu plus jeunes que les autres entrepreneurs (ils ont 35 ans en moyenne), ils ont souvent un diplôme technique (38 % ont un CAP ou un BEP, 10 % un bac technique). Ils se différencient des autres créateurs par leur expérience de travail salarié, comme ouvrier, employé ou cadre, mais aussi par leur inexpérience de la direction d'entreprise : 90 % d'entre eux n'ont jamais créé d'entreprise. 34 % étaient au chômage depuis plus d'un an avant la création d'entreprise.

Ces anciens salariés expérimentés sont motivés par la nécessité de trouver un emploi mais aussi, plus souvent que les chômeurs non aidés et les inactifs, par un goût d'entreprendre et une volonté d'indépendance. Leur expérience professionnelle antérieure leur permet de valoriser les relations qu'ils ont nouées avec des fournisseurs ou des clients, en s'installant souvent à proximité de leur marché, très local. Leur passé d'ouvrier les conduit plus fréquemment que les autres à s'installer comme artisans, même si la part des commerces reste importante (tableau 2). Ce n'est pas pour autant que leur activité corresponde à une démarche d'"externalisation" de la part de leur ancien employeur (ce phénomène peut être évalué à moins de 3 % des entreprises créées par les chômeurs aidés et à 5 ou 6 % de celles des actifs qui ne sont pas passés par le chômage). Elle ne débou-

che pas non plus sur des situations de «quasi-salariat», bien que la sous-traitance soit la principale source du chiffre d'affaires pour 12 % des entreprises, et une source annexe pour 18 %.

Des projets modestes mais bien préparés

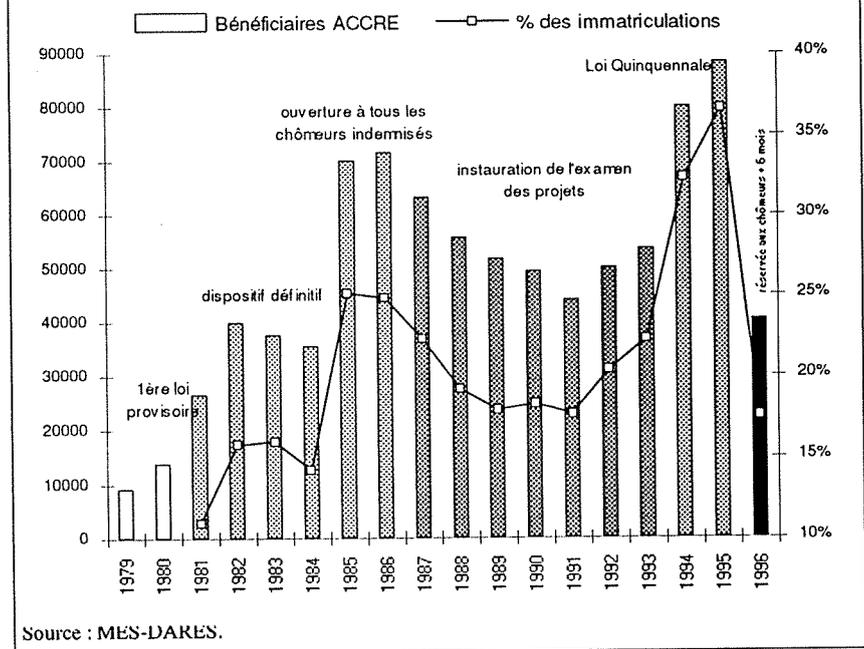
Les chômeurs bénéficiaires de l'aide publique se caractérisent surtout par leur investissement dans la préparation du projet : les deux tiers ont consulté un conseiller, la moitié a suivi une formation spécifique et commencé à démarcher la clientèle, 83 % ont réalisé une étude en amont de la création. Le dossier de demande d'attribution de l'ACCRES, qui doit permettre de prouver «la réalité et la consistance» du projet (4), incite ainsi les chômeurs à valoriser leur insertion professionnelle passée et à travailler leur projet de manière beaucoup plus approfondie que tous les autres créateurs.

Ces démarches viennent compenser l'éloignement initial des chômeurs du milieu professionnel des chefs d'entreprise, qui se traduit par un certain isolement : 83 % ont créé leur entreprise «de toutes pièces», les reprises, héritages, gérances, franchises,... sont très peu nombreux; 74 % des entreprises sont des personnes physiques; 87 % ont mis en place leur projet seul ou avec leur conjoint.

Bien que plus nombreux que les autres à avoir obtenu un prêt bancaire (34 %), les chômeurs aidés n'investissent pas pour autant dans des projets coûteux. L'aide de l'Etat leur permet cependant de disposer

(4) - Sur la procédure d'attribution, cf. Aucouturier & Didry, «Des politiques de l'emploi à la pluralité des formes juridiques de la relation de travail, analyse socio-économique de deux expériences : l'Aide aux Chômeurs Créateurs d'Entreprise et le rôle du Comité d'Entreprise dans le contrôle des plans sociaux», Collection des Rapports du CREDOC, juin 1997.

Graphique 2
Évolution du nombre de bénéficiaires
et du pourcentage d'entreprises créées ou reprises avec l'ACCRES



d'un minimum de moyens financiers : la moitié se lance avec 25 à 100 000 francs (graphique 1). La modestie des projets se traduit aussi par l'absence de salariés au démarrage de l'entreprise (tableau 1) et dans les six premiers mois de sa vie. Moins ambitieux au départ, les créateurs «aidés» apparaissent au moment de l'enquête plus confiants dans l'avenir que les autres : la moitié pense voir son entreprise se développer dans les prochains mois, tandis que 11 % se jugent en situation difficile, envisagent de fermer ou l'ont déjà fait et 12 % ne savent pas quoi penser de l'avenir.

La variété des entreprises créées et reprises par les chômeurs aidés

Au-delà de ces différences, une classification automatique a permis de mettre au jour parmi les chômeurs-créateurs aidés quatre types de parcours et d'entreprises très différents les uns des autres, au sein desquels on a distingué plusieurs catégories (voir le schéma pour cette présentation).

Les entreprises artisanales (33%) : continuité de métier et solitude

Le tiers des entreprises créées par les chômeurs aidés ont des caractéristiques qui les rapprochent de l'artisanat : que leur activité s'exerce dans la construction, l'automobile voire comme intermédiaire du commerce, elles sont presque toujours créées par des hommes au profil ouvrier. Elles ont un statut d'entreprise individuelle et ont un rapport particulier à la sous-traitance.

- Si les chômeurs aidés héritent rarement d'entreprises familiales, ils sont par contre, nombreux à poursuivre l'activité de leur ancien employeur (8 %). Ces créateurs sont des ouvriers qualifiés de l'automobile ou du bâtiment. Ils sont restés au chômage peu de temps; c'est l'opportunité qui les a poussés à créer. Ils poursuivent des relations avec la clientèle et les fournisseurs qu'ils ont connus en tant que salariés. Malgré cette continuité, ils ne se dispensent pas de suivre une formation, de prendre conseil. Pour un investissement compris entre 100 et 250 000 francs, ils bénéficient fa-

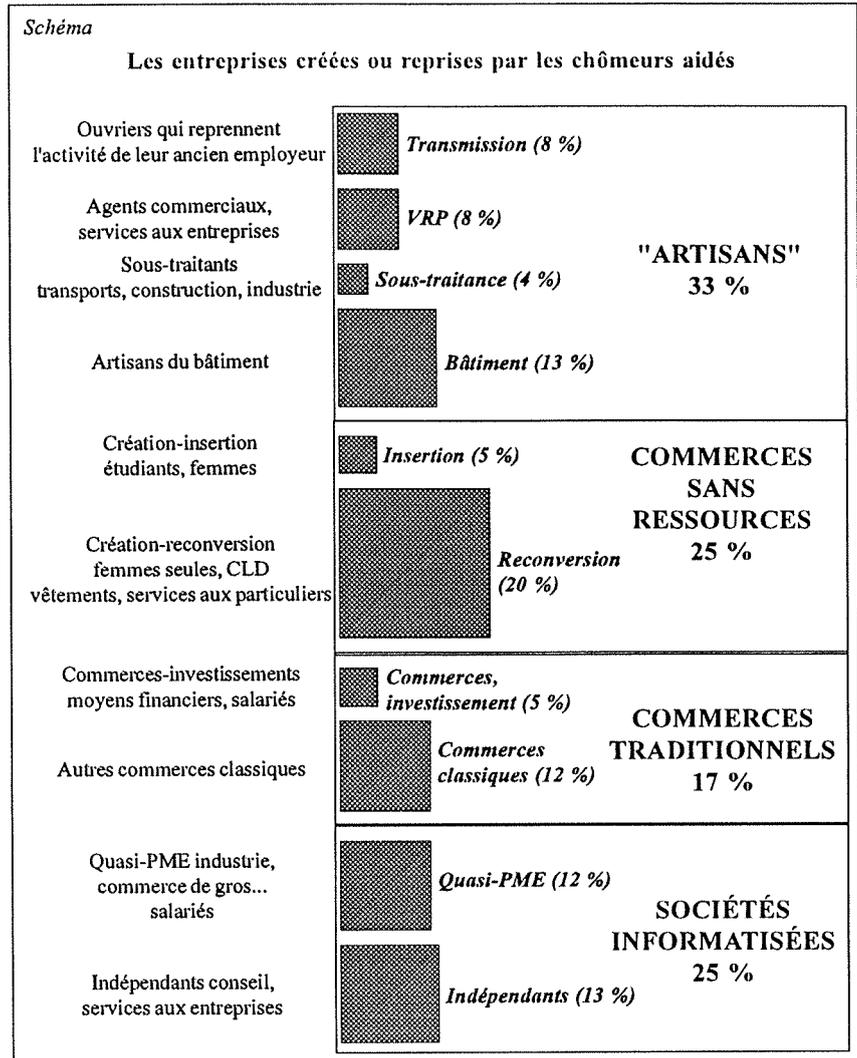
cilement d'un prêt bancaire. Ils ont une vision plutôt positive de l'avenir de leur entreprise ; ils peuvent avoir embauché lors des premiers mois de l'entreprise et envisagent fréquemment de le faire dans les mois qui viennent.

Les autres artisans se différencient de ces repreneurs d'activité par leur isolement. Ils créent seuls, sans prêt bancaire et sans salariés. S'ils ont le plus souvent démarché des clients (souvent des entreprises) avant la création, ils en ont un nombre limité et n'ont souvent pas réalisé d'étude ni pris de conseils avant de se lancer. Ils ont d'abord créé parce qu'ils ne trouvaient pas d'emploi, à côté de chez eux. Ils ont des ressources financières très limitées (inférieures à 50 000 francs) :

- Bien que n'étant pas à proprement parler des artisans, les agents commerciaux, secrétaires indépendantes, agents d'entretien ou de sécurité (8 %) apparaissent très solitaires et investissent des sommes très faibles dans leur entreprise. Ils se distinguent cependant par une plus grande préparation de la création, leur goût d'entreprendre et leur volonté de développer l'entreprise, quand elle n'a pas cessé très rapidement d'exister.

- Un autre type d'activité, caractérisé par un fonctionnement uniquement fondé sur la sous-traitance (4 %), est particulièrement présent dans le secteur des transports. Les entreprises peuvent avoir des salariés. On y trouve des créateurs jeunes. Leur objectif est plutôt le maintien de la situation actuelle.

- Enfin, les secteurs de la construction (13 %) attirent un grand nombre d'ouvriers sans emploi qui ont décroché un ou deux marchés avant de se lancer. On y trouve les créateurs les plus âgés et beaucoup de personnes nées à l'étranger. Travaillant parfois en sous-traitance, mais si possible directement avec des particuliers, ils espèrent maintenir la situation actuelle.



Des entretiens réalisés avec des bénéficiaires de l'ACCRES cinq ans après la création (5) lors d'une récente étude inter-régionale, ont montré qu'une partie de ces artisans du bâtiment et prestataires de services opérationnels aux entreprises n'opèrent jamais totalement leur conversion au statut de chef d'entreprise : « indépendants par défaut », exclus du marché du travail, ils sont soumis à des fluctuations de l'activité et à des relations avec leur clientèle d'entreprises qui les conduisent à se sentir plus intérimaires qu'indépendants et à continuer de rechercher, ou de regretter, leur ancien statut de salarié.

Le manque de ressources des commerces « coups de coeur » (25%)

Une partie importante (25 %) des entreprises créées par les chômeurs aidés se caractérise d'abord par le

peu de ressources financières, mais aussi professionnelles et sociales, dont dispose leur créateur.

- Issus de l'inactivité, les créateurs en insertion (5 %), qui ont pu bénéficier de l'aide suite à l'entrée en vigueur de la Loi Quinquennale, (graphique 2), se caractérisent plus particulièrement par leur absence de ressources professionnelles. On y trouve d'anciens étudiants, assez souvent porteurs d'une idée nouvelle dans le secteur des services marchands aux particuliers. Diplômés, certains montent à plusieurs une SARL, réalisent les études et prennent des conseils. Ils sont prêts à s'installer là où les aides et commodités locales sont les plus inté-

(5) - *Aucouturier, Céalis & Charpail, «Itinéraires du chômeur créateur d'entreprise, entretiens, cinq ans après, avec des bénéficiaires de l'ACCRES», Cahier Travail et Emploi, La Documentation Française, juillet 1996.*

ressantes. L'investissement financier est minimal (50 000 francs pour les SARL, 10 000 francs pour les autres). L'incertitude sur l'avenir de l'entreprise semble assez grande. Mais ce groupe comprend aussi des femmes en reprise d'activité, souvent sans diplôme, qui ont peu préparé leur projet d'entreprise individuelle mais ont parfois des chefs d'entreprise dans leur famille. Les entreprises sont alors très souvent des commerces, d'occasion ou ambulants par exemple. On trouve aussi des entreprises de restauration ou centrées sur des activités artistiques et sportives, parfois en location-gérance. Contrairement aux étudiants, l'implantation géographique est ici choisie en fonction de raisons personnelles, et non de marché. Pour elles aussi l'avenir apparaît incertain ou difficile.

- D'autres créateurs se lancent avec aussi peu de moyens dans une véritable reconversion pour sortir du chômage (20 %). Leur expérience passée est sans rapport avec le commerce qu'ils créent; ils n'ont pas de relations ni avec une clientèle, ni avec des fournisseurs, ni avec leur ancien employeur. Leurs entreprises n'ont aucun salarié. Cette configuration concerne plus particulièrement des femmes qui s'installent comme coiffeuses, esthéticiennes,... ou ouvrent un commerce de vêtements. Elles ont souvent réalisé une étude de faisabilité et parfois suivi une formation longue, pris des conseils. Elles ont une expérience d'employé, des diplômes très généraux (BEPC, Bac, DEUG), et des créateurs dans leur famille et leur entourage.

Cette incertitude sur l'avenir est confirmée par les entretiens réalisés cinq ans après la création. Les créateurs de « commerces coups de coeur » ont souvent sous-estimé l'investissement financier et les difficultés liées par exemple au caractère saisonnier de l'activité. Le rêve initial conduit alors, soit à une fermeture rapide, soit à une survie tou-

jours précaire et non encore rentable cinq ans après. Ces difficultés, dans des secteurs commerciaux particulièrement fermés, s'opposent à l'investissement que peuvent représenter d'autres formes de commerces.

Les commerces traditionnels (17 %) : des repreneurs expérimentés qui disposent des moyens nécessaires

D'autres créateurs montent au contraire des entreprises commerciales avec des moyens conséquents. Il s'agit alors le plus souvent de reprises, typiquement dans le secteur de la restauration ou du commerce traditionnel, pour lesquelles l'investissement excède souvent 250 000 francs. Ces créateurs ont saisi une opportunité et ont des chefs d'entreprise dans leur famille.

- Parmi ces reprises, certaines apparaissent avant tout comme un investissement financier (5 %). Le montant du rachat de fonds dépasse le plus souvent 500 000 francs et est financé à l'aide d'un prêt bancaire. Plus de la moitié de ces commerces spécialisés, restaurants, cafés, ont des salariés mais leurs effectifs sont susceptibles de variations rapides. Ils ont parfois repris l'activité de leur ancien employeur, parfois pris des locations-gérences. Ils avaient souvent plus de 40 ans. Leurs prévisions d'avenir sont plutôt optimistes.

- Les autres reprises de commerces et d'activités d'artisanat (12 %) concernent des domaines variés : restauration traditionnelle et rapide, tabacs, taxis, textile, commerces alimentaires (boulangerie...), coiffure... Le rachat du fonds implique un investissement compris entre 100 et 500 000 francs. Beaucoup d'anciennes employées ont ainsi saisi une opportunité, par exemple la reprise de l'activité de leur ancien employeur. Les reprises prennent la forme d'entreprises individuelles, mais le conjoint est souvent présent.

Les créateurs se sont contentés pour préparer leur projet d'une étude financière, et sont nombreux à s'être passés de conseils ou de formation spécifique. L'objectif principal est le maintien de la situation actuelle et non l'embauche d'un premier ou d'un deuxième salarié.

Investissant sans risque dans des activités qu'ils connaissent bien, peu soumises à la concurrence, ces repreneurs apparaissent dans les entretiens à peu près assurés de la réussite de leur entreprise, même si les embauches qu'ils peuvent réaliser sont limitées. Leur entreprise constitue autant un capital qu'un emploi, et ne nécessite pas de leur part une véritable conversion. Il s'agit donc de projets viables mais pour lesquels l'aide publique n'a pas été indispensable.

Les sociétés informatisées (25 %) : des cadres qui exploitent leurs réseaux professionnels

Le dernier quart des créations rassemble des sociétés, créées par des cadres et des personnes diplômées dans le secteur du conseil et de l'assistance aux entreprises, du commerce de gros ou de l'industrie. Ces créations reposent sur un démarchage préalable de la clientèle, la poursuite des relations avec des clients et des fournisseurs connus lors de l'activité professionnelle antérieure. Ces créateurs ont aussi souvent des chefs d'entreprise dans leur entourage, en revanche, ils n'ont pas suivi de formation spécifique. Ils cherchent parfois à mettre en oeuvre une nouvelle idée et localisent leur entreprise en fonction des avantages du marché local plutôt que pour des raisons personnelles. La sous-traitance est une des modalités de fonctionnement de ces entreprises, même si elle reste le plus souvent annexe. Ces entreprises ont en commun le fait d'être, beaucoup plus que les autres, informatisées. Deux configurations assez distinctes peuvent correspondre à ce modèle.

• Les sociétés de commerce de gros ou de l'industrie, créées par des cadres ou d'anciens chefs d'entreprise, sont celles qui ont des salariés dès le départ et embauchent rapidement (12 %). Leur clientèle est régionale et parfois même internationale. Les créateurs affichent résolument des perspectives de développement. Parmi elles, une minorité (1,1 %) de sociétés de l'industrie ou du bâtiment (installation) travaillent aussi pour les administrations. Elles ont dès le départ au moins trois salariés et sont créées avec un capital supérieur à 500 000 francs. On y trouve en particulier les reprises d'activité par les salariés.

Ces projets sont ceux qui correspondent le mieux à l'image classique de l'entreprise, d'où leur dénomination de «quasi PME», bien que le nombre de salariés soit inférieur à dix. Ils sont minoritaires, comme l'ont montré plusieurs enquêtes précédentes (6). Les entretiens avec leurs responsables, cinq ans après la création, révèlent que leurs perspectives de développement sont contrôlées et prévisibles à moyen terme.

Proches des précédents par leur utilisation de l'informatique et l'exploitation de leurs relations professionnelles antérieures, les cadres qui créent des sociétés de conseil et d'assistance aux entreprises (13 %) s'en différencient par la modestie de leur projet, qui relève plus de l'exercice d'une activité libérale que de

(6) - Cf. *Travail et Emploi* n°58, «Créateurs et créations d'entreprise», 1/94.

l'entreprise industrielle. On y trouve les activités d'études en tous genres, informatique, recherche, publicité, ... La continuité de métier avec l'activité antérieure est très forte et le goût d'entreprendre est le facteur décisif de la création. Les créateurs sont un peu plus jeunes (la moitié ont entre 30 et 39 ans) et plus diplômés que les précédents. Ils ont démarré avec des moyens financiers inférieurs à 100 000 francs, sans faire appel à un prêt bancaire. Ils ont un nombre réduit de clients et travaillent beaucoup comme sous-traitants. Ils n'ont le plus souvent pas de salarié, même s'ils souhaitent embaucher et envisagent volontiers le développement de leur entreprise.

Ces indépendants apparaissent comme des «créateurs d'activité» dotés d'une capacité d'adaptation et d'invention au service d'une clientèle très personnalisée. Leur volonté de développement et d'embauche semble se heurter à la difficulté de trouver des salariés aussi motivés que le créateur lui-même, et à sa volonté de maîtriser totalement l'activité de l'entreprise, la qualité du service étant primordiale dans la relation de confiance établie avec les clients.

Des entreprises aussi variées et aussi risquées que les autres

Les chômeurs bénéficiaires d'une aide publique créent donc des entreprises à des niveaux d'investissement très différents. Leurs par-

cours professionnels - des ouvriers expérimentés aux étudiants, en passant par les cadres plus âgés, les chômeurs de longue durée ou les femmes en reprise d'activité - les conduisent aussi à s'engager dans des activités différentes, avec des modes de fonctionnement très divers.

La variété des entreprises créées ou reprises avec l'ACCRES reflète en fait celle de la totalité des nouvelles entreprises. Aucun des types d'entreprises décrits n'apparaît ainsi spécifique aux chômeurs aidés. Sous des formes qui peuvent différer, les actifs occupés et les chômeurs non aidés créent le même type d'entreprises que les chômeurs aidés. Il en est ainsi pour les entreprises artisanales travaillant uniquement en sous-traitance, non informatisées, qui sont spécifiques du secteur des transports. De même, la création de commerces avec des ressources limitées est répandue chez tous les types de créateurs. Au total, les chômeurs aidés sont assez proches des autres créateurs d'entreprises. Et, à l'arrivée, les risques que courent leurs entreprises sont du même ordre que ceux des autres, plus ou moins prévisibles selon le type d'activité.

*Anne-Lise AUCOUTURIER,
Université Paris X, CNRS
(IDHE).*

*Christine CHARPAIL,
DARES.*

PREMIERES INFORMATIONS et PREMIERES SYNTHESSES sont éditées par le Ministère de l'emploi et de la solidarité, Direction de l'animation de la recherche des études et des statistiques (DARES) 20 bis rue d'Estrées 75700 Paris 07 SP. Tél. : 01.44.38.22.60. Télécopie 01.44.38.24.43. Directeur de la publication : Claude Seibel.

Secrétariat de rédaction : Jean-Yves Rognant et Catherine Demaison. Maquettistes : Daniel Lepesant et Guy Barbut. Conception graphique : Ministère de l'emploi et de la solidarité. Flashage : AMC, Paris. Impression : Ecoprint, Pontcarré et JCDM-BUDY, Paris. Reprographie : DARES. Abonnements : la documentation Française, 124 rue Henri Barbusse 93308 Aubervilliers cedex. Tél. : 01.48.39.56.00. Télécopie : 01.48.39.56.01 - PREMIERES INFORMATIONS et PREMIERES SYNTHESSES : 1 an (52 n°) : 650 F - Europe : 685 F - Autres pays : 700 F. Publicité : Ministère de l'emploi et de la solidarité. Dépôt légal : à parution. Numéro de commission paritaire : 3124 AD. ISSN 1253 - 1545.

T RAVAIL ET EMPLOI

ÉTUDES

La syndicalisation à la CGT et à la CFDT, une étude locale

Dominique Andolfatto

Le "professionnalisme" dans une entreprise publique,
le cas des ouvriers

Jean-Luc Metzger

Que négocie-t-on en entreprise et pourquoi ?

Thomas Coutrot et Fathi Fakhfakh

Quand l'intéressement passe inaperçu...

Fathi Fakhfakh

Méthodologie pour une prospective d'emploi et de qualification

Jean-Michel Plassard et Thierry Pluchard

N° 71
2/97

THÉORIES ET DÉBATS

Travail, capital et État : relations de travail
et ajustement économique en Europe

Bob Hancké

NOTES DE LECTURE

Socio-économie du chômage, Enrico Pugliese

lu par *M-Th. Pignoni*

INFOS RECHERCHE

Le Comité d'histoire des administrations chargées du travail,
de l'emploi et de la formation professionnelle



Ministère de l'emploi
et de la solidarité

Direction de l'animation
de la recherche,
des études et des statistiques



BULLETIN D'ABONNEMENT

Je m'abonne à **Travail et Emploi**

Prix de vente au numéro : 92 F.

Tarif au 1^{er} mars 1997

France : 320 F.

Étranger CE : 345 F

Étranger hors CE : 365 F.

Ci-joint mon règlement par chèque postal ou bancaire à l'ordre de :

Agent Comptable de la Documentation Française-Diffusion

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Ville : _____ Code postal : _____ Pays : _____

Bulletin à retourner à :

Documentation Française-Diffusion, 124, rue Henri Barbusse - 93308 Aubervilliers.